

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2007  
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Observatoire du suivi des actions et de la mise en oeuvre du PDU - Données  
2006**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En terme de transports et déplacements, l'année 2006 se présente comme une année de transition et de préparation de la mise en service de la 2<sup>ème</sup> phase du tramway. L'événement majeur de l'année est, à cet égard, emblématique : l'adoption du PLU en juillet 2006 fonde en effet le projet d'agglomération qui dessinera la ville de demain. Il s'agit là d'une grande avancée pour la mise en oeuvre du PDU qui repose en partie sur la prise en compte, dans les documents d'urbanisme, des systèmes de déplacements : transports collectifs, intermodalité, mais aussi partage de la rue en faveur de la marche à pied et du vélo, et besoins de stationnement des véhicules et des livraisons.

**I – BILAN 2006 - COMPATIBILITE ASSUREE ENTRE LE PLU ET LE PDU :**

Avec l'adoption du plan local d'urbanisme, l'année 2006 inscrit les déplacements dans l'urbanisme de l'agglomération pour son développement durable. En effet, la loi « solidarité et renouvellement urbains » ayant renforcé la portée du PDU en matière de planification urbaine, de nombreuses actions du PDU trouvent leur inscription dans le PLU.

Ainsi, la façon de gérer les déplacements, définie par les politiques de transports et déplacements, impacte le développement urbain, l'implantation d'équipements et la structure du bâti, en vue de construire une agglomération équilibrée tant en terme de développement que de bien-être et d'environnement préservé. En effet, l'agglomération bordelaise est caractérisée par un étalement urbain devenu problématique car générateur d'un trafic automobile croissant. Face à une congestion importante de l'agglomération, la Communauté urbaine a donc prévu, dans son PLU et conformément au PDU, d'agir à la fois sur les transports et sur la politique de stationnement.

## **Les transports, facteur de mixité urbaine au sein du PLU**

Le PLU inscrit la politique des transports au cœur de ses préoccupations. Comment ? En liant intimement, par les règles d'urbanisme, le choix d'implantation et de développement des équipements publics et des zones d'habitat aux perspectives de desserte par les transports en commun. Dès lors qu'un territoire est desservi par les transports en commun, tout est fait pour que son aménagement soit dense et diversifié en développant habitat, commerces, équipements publics (écoles, équipements culturels et sportifs,...), bureaux, etc... Ainsi, les transports constituent un élément structurant de la mixité urbaine souhaitée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le développement de zones d'activités doit également prendre en compte, voire favoriser la multimodalité, c'est-à-dire la possibilité d'accès à la zone par d'autres moyens que la voiture particulière et notamment la desserte en transports en commun et l'accès en vélo.

## **Le stationnement élément de développement durable dans le PLU**

Le PDU a des impacts même sur le bâti. En effet, son influence, via le PLU, a pour but d'intégrer dans nos constructions nos besoins de déplacements. C'est pourquoi, les dispositions du PLU en matière de stationnement ont une influence, à la fois sur les modes de déplacement des résidents, afin de prévoir, voire favoriser, la diversité de leurs pratiques (pas uniquement la voiture), et sur les déplacements domicile/travail.

En matière de stationnement pour les résidents, il s'agit de prévoir le stationnement automobile nécessaire sur l'emprise des parcelles, dans la mesure du possible (sans prise en considération du stationnement sur le domaine public). Par ailleurs, des études montrent que les conditions de stationnement des vélos sont primordiales pour la pratique des déplacements en deux-roues. C'est pourquoi le PLU prévoit désormais des places de stationnement vélos dans les bâtiments d'habitation, notamment.

En matière de déplacements domicile/travail, le PLU, conformément au PDU, utilise le stationnement comme levier d'utilisation des transports en commun : en limitant le nombre de places de stationnement dans les bureaux lorsqu'ils sont proches du centre ville ou plus généralement du tramway et le long des lignes bus structurantes, la Communauté urbaine de Bordeaux incite les actifs à utiliser d'autres modes de déplacements que la voiture.

## **Bilan des actions**

En 2006, sur 116 actions :

- 47% sont achevées ou en cours sans objectif défini,
- 27% sont en cours avec objectif dont 4% sont des démarches de progrès lancées,
- 26% restent à démarrer,

L'observatoire peut inscrire 17 actions supplémentaires, achevées en 2006 :

- action 1-4 (bus propres)
- action 1-10 (démarche de progrès favorisant les véhicules propres dans les parkings d'administration)
- action 1-13 (charte des polices)
- actions 2-2, 2-11, 2-13, 2-14 (inscription du PDU dans le PLU)
- action 3-6 (plan de mobilité à la Communauté urbaine de Bordeaux)
- action 3-16 (amélioration des fréquences en heure creuse)
- action 5-10 (PLU et stationnement des vélos)
- action 6-8 (suppression du parc des allées de Chartres)
- action 6-10 (prévoir dans le PLU des règles de stationnement en fonction de la desserte en transports collectifs)
- action 6-16 (participation au PREDIT)
- action 6-20 (prévoir dans le PLU des règles de stationnement pour les livraisons)
- action 6-26 (expérimenter les ELP)
- action 7-6 (plan de mobilité à la Communauté urbaine de Bordeaux)

## **II – PERSPECTIVES**

### **Du point de vue méthodologique**

Les démarches de progrès restent des actions encore peu opérationnelles et difficiles à suivre. Il s'agit de mieux les intégrer à l'observatoire par exemple par un effort de définition des différentes initiatives qu'elles peuvent recouvrir. Cela passe par une meilleure appropriation du PDU par tous les acteurs du développement durable et par une collaboration encore plus étroite avec nos partenaires, notamment les communes.

### **Du point de vue opérationnel**

2007 annonce une belle avancée de la mise en œuvre du PDU, avec le lancement de la mise en service de la seconde phase du tramway. Elle constituera une nouvelle étape dans l'amélioration du système de déplacements de l'agglomération bordelaise, décrite dans le PDU.

Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 DÉCEMBRE 2007**

**PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007**

**M. MICHEL BROQUA**